



Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 30 NOVEMBRE 2017 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le trente novembre deux mil dix-sept à vingt heures, à la Salle des Fêtes de Genouillac, selon convocation le 24/11/2017, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Jean-Claude AUROUSSEAU a été désigné secrétaire de séance

Présents :

AUGER Nadine, AUROUSSEAU Jean-Claude, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DAUDON Moïse, DUMAS Camille, GIRY Eric, GUILLOT Laurent, GUYOT Pierre, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, LIONNET Hélène, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry.

M.REIX Benoît donne pouvoir à M. LANGLOIS Roger – Mme STREICHER Colette donne pouvoir à M. AUROUSSEAU Jean-Claude

Le Conseil Communautaire, par 21 voix pour, 2 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 9 novembre à Tercillat.

Commissions

Le déroulement des derniers conseils communautaires a conduit le bureau à une remise en cause du fonctionnement de l'intercommunalité.

Il en ressort une proposition d'un nouveau mode de fonctionnement (cf tableau ci-dessous)

Avec la refonte des commissions et la possibilité à chacun de s'inscrire à nouveau dans chacune des commissions. Dans chaque groupe de travail, les personnes désigneront un référent.

Les membres du Conseil Communautaire demandent que le responsable de commission soit présent à tous les groupes de travail.

Pour les autres thèmes, des délégués seront désignés :

- Ecole Cantine du groupe scolaire à Moutier (présence conseil d'école, lien équipe administrative et équipe enseignante)
- Habitat relation avec le PIG
- suivi MSAP

Il est du ressort de l'ensemble des R6P de gérer les thématiques suivantes : communication (site internet, lettre d'information), Ressources humaines.

Mme Roussillat demande à ce que la commission Ressources humaines perdure, pour gérer des questions générales sur les ressources humaines. Philippe Chavant lui propose d'être référente.

Les conseils municipaux devant se réunir prochainement, il est proposé de profiter de ce temps pour que chacun s'inscrive dans les groupes de travail.

Commission	Responsable	Thème	Référent	Membres
Développement économique	M. LANGLOIS	Agriculture Industrie Artisanat, Zone d'activités,	M. LANGLOIS	Nadine AUGER, Guy MARSALEIX, Eric GRY, Moïse DAUDON
		Circuits courts	Mme MARTIN	Nadine AUGER, Marc LAMONTAGNE
		Pôle Local d'accueil,		Nadine AUGER
Tourisme culture sport	M. REIX	Complexe sportif, Skatepark / golf éducatif	M. CHAVANT	Eveline MOULIN
		Centre subaquatique La Graule/	M. REIX	Eveline MOULIN, Florence DIAZ
		Rando	Mme BERTRAND	Eveline MOULIN
		Malval	Mme BERTRAND	
		La Prugne / Pumptrack	M. BOUCHET	
		Piste d'entraînement pour Chevaux		
		les roulottes	M. REIX	
Santé aînés :	Mme BERTRAND	Projet Santé /	M. REIX	Florence DIAZ, Thierry TROLONG, Pierre GUYOT, Guy MARSALEIX
		Relation avec ADPBC SSIAD et CVAD	M. LANGLOIS	Mme BERTRAND
Enfance jeunesse	Mme MARTIN	LOULOUBUS (RAM et multi-accueil) / LOULOUCRECHE /	Mme BERTRAND	Eveline MOULIN
		ALSH +en lien avec ADPBC : pôle Ados / Espace de Vie Social		Eveline MOULIN
Environnement	M. CHAVANT	ordures ménagères, déchetteries, SPANC en relation avec Evolis 23,	M. CHAVANT	Pierre GUYOT
		GEMAPI,	M. REIX	M. BOUCHET ; M.JOLY, Eric GRY
		Eau, Assainissement..	M. PETITJEAN	M.JOLY, Guy MARSALEIX, Moïse DAUDON
Numérique	M. CHAVANT	développement des technologies SDAN téléphonie ,hot spot	M. TROLONG	
Finances :	M. BOUCHET	Budget, fiscalité, finances	Mme BERTRAND	Franck POISSONNIER, Marc LAMONTAGNE
Tiers Lieu Ressources Humaines	Mme MARTIN			Thierry TROLONG, Pierre GUYOT
	Mme MARTIN	Généralités sur la gestion du personnel	Mme ROUSSILLAT	

Il est proposé aux maires qui le souhaitent que les vice-présidents présentent l'intercommunalité et ses projets lors d'un conseil municipal.

DELIBERATION N°2017-075 INSTAURATION DU REGIME DE LA FISCALITE PROFESIONNELLE UNIQUE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	20	13	7

Faisant suite à la réunion du 25 novembre 2017 à laquelle était conviée les conseillers communautaires et municipaux, il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le passage à la FPU (diaporama de présentation de M. Christiany transmis aux membres et à toutes les mairies).

COMMUNES	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TAFNB	Compensation part salaire TP 2014	TOTAL TRANSFERE	Attributions de contribution
BONNAT	76 155 €	55 847 €	38 150 €	18 038 €	509 €	40 560 €	229 259 €	229 259 €
CHAMPSANGLARD	47 348 €	2 013 €	3 964 €	0 €	112 €	1 801 €	55 238 €	55 238 €
CHATELUS MALVALEIX	20 307 €	9 218 €	0 €	0 €	740 €	12 642 €	42 907 €	42 907 €
GENOULLAC	201 364 €	73 000 € (à valider)	6 000 € (à valider)	0 €	136 €	32 399 €	312 899 €	312 899 €
JALESCHES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 €	29 €	29 €
LA CELLETTE	2 255 €	1 284 €	3 293 €	0 €	0 €	1 534 €	8 366 €	8 366 €
LA FORET DU TEMPLE	13 €	6 €	1 665 €	0 €	33 €	4 €	1 721 €	1 721 €
LINARD	1 140 €	834 €	0 €	0 €	5 €	0 €	1 979 €	1 979 €
LOURDOUEIX ST P	15 248 €	8 285 €	0 €	1 696 €	166 €	3 412 €	28 807 €	28 807 €
MALVAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MEASNES	2 847 €	879 €	1 970 €	0 €	383 €	4 853 €	10 932 €	10 932 €
MORTROUX	1 694 €	814 €	1 295 €	0 €	55 €	1 851 €	5 709 €	5 709 €
MOUTIERS MALCARD	1 848 €	814 €	0 €	0 €	62 €	2 283 €	5 007 €	5 007 €
NOUZIERES	1 139 €	520 €	3 804 €	0 €	8 €	1 322 €	6 793 €	6 793 €
ROCHES	3 236 €	881 €	3 214 €	0 €	1 €	5 €	7 337 €	7 337 €
SAINT DIZIER LES D.	2 669 €	1 803 €	0 €	0 €	73 €	4 663 €	9 208 €	9 208 €
TERCILLAT	171 €	6 €	1 939 €	0 €	0 €	586 €	2 702 €	2 702 €
TOTAL	377 434 €	156 204 €	65 294 €	19 734 €	2 283 €	107 944 €	728 893 €	728 893 €

Pour rappel, à compétences égales, le montant des recettes économiques perçues par la communauté de communes sera reversé sous forme d'attributions de compensations.

Le Conseil Communautaire a émis le souhait d'opter pour la Fiscalité Professionnelle Unique, avec un double objectif :

- appuyer la solidarité entre communes membres et communauté de communes
- harmoniser l'accueil des entreprises
- optimiser les dotations de l'Etat

Dans ce cadre, la Communauté de communes a choisi de confier au cabinet d'étude Damien Christiany une étude d'impact et d'opportunité d'un passage à fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2018.

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu l'article 1638-0 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique.
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les actes d'engagement et tous les documents nécessaires.

DELIBERATION N°2017- 076
MODIFICATIONS STATUTAIRES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	21	17	4

La Présidente propose aux membres une modification statutaire afin de :

- prendre de nouvelles compétences MSAP et PLUI pour atteindre les 9 compétences obligatoires dans l'objectif de percevoir la DGF bonifiée
- se mettre en conformité pour la modification statutaire de DORSAL
- acter des annulations de projets

Les statuts sont les suivants :

Article 4 – Compétences

A- Compétences obligatoires :

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
 Complexe Hôtelier à Bonnat, Atelier relais à Lourdoueix Saint Pierre,
 Atelier artisanal à Moutier-Malcard
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

B- Compétences optionnelles

1. Voirie :

- Création, aménagement et entretien des voies d'intérêt communautaire

2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires culturels, sportifs et d'enseignement pré-élémentaire et élémentaire :

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Complexe sportif des Deux Vallées
- École primaire et maternelle à Moutier Malcard
- Centre subaquatique « La Graule »
- Etude et création de pistes de BMX loisirs et d'un skate parc
- Etude, construction et gestion de Tiers-Lieux
- Etude et création d'une piste d'entraînement pour chevaux de course à Nouziers
- Gestion d'une piste d'aéromodélisme à Lourdoueix Saint Pierre

3. Actions sociales d'intérêt communautaires :

- Mise en œuvre du projet de santé territorial
- Construction et gestion d'une structure micro-crèche
- Gestion d'une structure itinérante d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans et de relais des assistantes maternelles
- Gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Création et gestion de Pôles Ados
- Partenariat pour la gestion d'un espace de vie sociale (point information jeunesse/ vie associative...) et des repas à domicile
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

C- Compétences facultatives :

1. Protection de l'environnement :

- Contrôle de l'assainissement autonome
- Études de projets relatifs aux énergies renouvelables

2. Mise en valeur du patrimoine :

- Mise en valeur patrimoniale du château de Malval et de son périmètre y compris la création d'un espace exposition au moulin de Malval
- Création, entretien, balisage et promotion des réseaux de randonnée :
 - Réseau de randonnée pédestre intercommunal
 - Base VTT intercommunale
 - Circuit de découverte du territoire pour les motos et quads

3. Aménagement de l'espace :

- Elaboration, suivi, gestion, contractualisation et révision d'une politique de Projet de territoire
- Rédiger, mettre en œuvre le Schéma Intercommunal d'Aménagement Numérique y compris en adhérant au syndicat DORSAL et en participant financièrement aux infrastructures améliorant l'accès au haut débit sur le territoire. Etablissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électronique au sens de l'article L 1425-1 du CGCT.

4. Développement économique :

- Participation aux opérations collectives de développement économique, d'aide et de soutien aux initiatives locales mises en œuvre pour favoriser l'accueil d'entreprise, la création d'emploi, la promotion économique et le développement économique
- Étude et création d'actions favorisant le développement des circuits courts sur le territoire

5. Développement touristique :

- Actions de promotion et d'animation touristique;

- Etude, création et gestion d'un Parcours acrobatique en hauteur
- Aménagement touristique des plans d'eau de la Prugne, de la Roussille et du barrage de Champsanglard
- Etude et mise en place d'un parcours de découverte du territoire en roulottes

6. Habitat et cadre de vie :

- Études préalables d'aménagement de l'environnement et du cadre de vie ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Animation et promotion d'un projet collectif de développement de l'habitat et du cadre de vie

Article 6 - Régime fiscal

Le régime fiscal de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche est celui de la fiscalité professionnelle unique.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire:

- **ADOPTE** la modification des statuts présentée ci-dessus

DELIBERATION N°2017-077

CONVENTION DE GESTION DE LA MSAP (MAISON DE SERVICES AU PUBLIC)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	20	20	0

Dans le cadre de la transmission de la compétence MSAP (maison de services au public), la commune de Bonnat a exprimé le souhait d'en garder la gestion.

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer une convention avec la commune de Bonnat (cf pièce jointe).

Cette convention précise :

- la prestation attendue
- la situation du personnel dédié
- les conditions financières et de durée

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire:

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention

Tiers-lieu

Présentation du logo qui a été proposé par la société 1colore et validé par les référents tiers-lieu.



**DELIBERATION N°2017-078
TARIFS ALSH POUR LE SEJOUR A LA NEIGE**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Dans le cadre de l'ALSH un séjour annuel à la neige est organisé, la tarification s'effectue au quotient et avec une dégressivité par fratrie. Ce séjour se déroulera du 12 au 16 février 2018 à La fenestre – La Bourboule.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants pour le séjour à la neige 2018 de l' ALSH :

QF < à 400 euro	185
QF de 400 à 600 euro	190
QF de 600 à 800 euro	195
QF de 800 à 1000 euro	200
QF > à 1000 euro	205

Tarifs dégressifs par fratrie :

Le 2e enfant inscrit = -20%

Le 3e enfant inscrit = -30%

Le 4e enfant inscrit = -40%

**DELIBERATION N°2017-079 BIS
BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	20	23	23	23	0

Dans le cadre du transfert du logement Place de l'église à la commune de Genouillac, le transfert de l'emprunt par l'établissement bancaire a tardé, c'est pourquoi la Communauté de communes a dû payer une annuité d'emprunt non budgétée, remboursée par la suite par la commune. Une décision modificative est donc nécessaire :

Dépenses de fonctionnement		
6068	Autres matières et fournitures	-5 400,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120,00 €
739223	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	5 280,00 €
		0,00 €

Dépenses investissement		
1641	Emprunts	1 250,00 €
2313	Constructions	-1 250,00 €
		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Principal

DELIBERATION N°2017-080**SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE A MOUTIER-MALCARD**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

La dépense de subvention à la coopérative du groupe scolaire à Moutier-Malcard dont la Communauté de Communes à la compétence a été inscrit dans les crédits au budget principal 2017 mais n'a pas été attribuée. Il est donc nécessaire d'attribuer cette dernière pour un montant de 1000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire du groupe scolaire à Moutier-Malcard sur l'exercice 2017.

DELIBERATION N°2017-081 BIS**ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

La Présidente informe le Conseil Communautaire qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente (hors restes à réaliser de l'exercice 2017), un certain nombre de dispositions de nature budgétaire et comptable sont prévues par la loi. Ainsi, selon l'article L 1612-1 du Code général des collectivités locales, "Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption."

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de donner son autorisation à la Présidente pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre		Crédits ouverts au BP 2017	Montant autorisé
BUDGET PRINCIPAL			
20	Immobilisations incorporelles	880 926,16 €	220 231,00 €
21	Immobilisations corporelles	131 600,00 €	32 900,00 €
23	Immobilisations en cours	468 015,00 €	117 003,00 €
IMMOBILIER ENTREPRISES			
21	Immobilisations corporelles	5 270,11 €	1 317,00 €
LOULOUBUS			
21	Immobilisations corporelles	14 756,00 €	3 689,00 €
23	Immobilisations en cours	448 404,00 €	112 101,00 €

DELIBERATION N°2017-082 BIS**ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS COMPLÉMENTAIRES**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	23	23	23	0

Dans le cadre du règlement de fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes, il est nécessaire d'étudier les nouvelles demandes et de prendre en compte les modifications des projets.

Vu les délibérations n°2016-059 du 28 juin 2016 et n°2016-079 du 24 octobre 2016,

Considérant le tableau récapitulatif suivant :

FONDS DE CONCOURS			
Commune	Projet	Total HT	Montant demandé
Champsanglard	Mise aux normes accessibilité salle polyvalente	13 249,75 €	
	Sanitaires publics	8 865,45 €	
	Logement de l'école	11 203,00 €	
	Installation chauffage dans le logement du presbytère	20 027,00 €	
	Travaux dans la mairie		
	éclairage public	3 055,72 €	
	achat de matériel	6 185,05 €	
	Tracteur tondeuse sanitaires publics accessibilité salle polyvalente	6 414,00 €	2 397,93 €
Châtelus Malvaleix	<i>Modification projet 2016</i>	199 844,43 €	30 000,00 €
Jalesches	réfection voirie	1 153,36 €	565,14 €
La Forêt du Temple	ordinateur	540,00 €	264,60 €
	mur cimetière	3 920,00 €	1 248,52 €
	isolation comble	2 397,00 €	587,27 €
	chaudière logement	1 959,00 €	1 055,90 €
	volets roulants	5 482,52 €	2 369,27 €
	débroussailleuse	404,17 €	198,67 €
	Total	14 702,69 €	5 724,23 €
Linard	Broyeur	5 900,00 €	2 900,11 €
	Travaux extension + armoire réfrigérante	7 400,32 €	2 080,76 €
	Total	13 300,32 €	4 980,87 €
Mortroux	mise aux normes sécurité le Sully	14 822,56 €	4 720,98 €
	Fenêtres Bâtiment Mairie	2 258,48 €	556,82 €
	Total	17 081,04 €	5 277,80 €
Nouziers	ossuaire et caveau	2 747,27 €	1 346,16 €
		3 237,39 €	1 586,32 €
	Total	5 984,66 €	2 932,48 €
St Dizier les Domaines	restauration couverture église	92 990,00 €	29 760,93 €
Tercillat	restauration église	79 987,97 €	17 495,17 €
Total général			69 134,55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- **ACCORDE** les fonds de concours présentés
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions et les avenants nécessaires

Conformément à la proposition de la commission Finances, les fonds de concours seront versés si la totalité des travaux seront réalisés avant le 31/12/2018.

Pour rappel, le Conseil Communautaire s'est engagé à attribuer 780 000 €, (17 communes x 30 000 € + 3 x 90 000 € pour le projet de santé), il reste à engager 280 439,96 € sur la fin de la mandature.

Rencontre avec Creuse Confluence et évaluation du ticket de sortie de Genouillac

La Communauté de Communes Creuse Confluence a sollicité un rendez-vous avec la CCPCM. Ce rendez-vous a eu lieu le 14 novembre dernier. 13 représentants de Creuse Confluence ont été reçus par la Présidente et 3 Vice-Présidents.

Les échanges ont porté sur les compétences exercées par la CCPCM, sur les investissements réalisés sur la commune de Genouillac, l'accès de ses habitants aux services portés ou financés par la CCPCM et enfin sur les conséquences du départ de Genouillac sur la comcom. Des premières informations financières ont été transmises dans l'attente de la réunion de la commission finances.

La commission finances s'est réunie le 27 novembre dernier, le « ticket de sortie » est calculé à partir des éléments suivants : La valeur nette comptable, la valeur brute comptable et une estimation basée sur les modalités d'évaluation des biens pour les communes en 2013. Cette estimation est égale à la valeur d'acquisition et de travaux – les subventions – les ventes.

DEPART DE GENOUILLAC

	Estimation	Valeur Nette Comptable (VNC) au 31/12/2016	Valeur brute comptable	Prêts en cours
ZA	102595,38	243 749,33 €	243 749,33 €	
Maison des service	275516,05	591 523,84 €	591 523,84 €	oui
Réserve foncière	46301,71	46 301,71 €	46 301,71 €	
PPRN	4 879,05 €	7 184,74 €	7 184,74 €	
Rando CCPC	2885,5952389333	1 791,83 €	7 178,59 €	
Rando CCPCM	2967,4352941177	2 117,14 €	4 908,66 €	
travaux sur MAD micro crèche	5156,4843	15 565,76 €	15 565,76 €	
panneaux lumineux	1539	7 387,20 €	9 234,00 €	
Achat mutualisé	1983,97	5 046,76 €	5 046,76 €	
fonds de concours	97 200,00 €	90 000,00 €	97 200,00 €	
Salon de coiffure et logement (moins-value)	128726,49	125 768,40 €	189 380,47 €	
terrain La chope (moins-value)	17797,78	16 952,66 €	22 462,78 €	
TOTAL	687 548,94 €	1 153 389,37 €	1 239 736,64 €	

Suite à la présentation de ces éléments en Conseil Communautaire, un rendez-vous sera pris avec la commune de Genouillac.

Information de la demande de retrait de Tercillat

Par une délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil municipal de Tercillat a demandé son retrait de la communauté de communes des Portes de la Creuse. A ce jour la commune de Tercillat, n'a pas demandé de chiffrer son ticket de sortie.

A Genouillac, le 11 décembre 2017
Jean-Claude AUROUSSEAU, secrétaire de séance